



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réuni en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 24/10/2025

DELIBERATION N°2025_132

Conseillers élus : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bernard GACHET_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ Aurélie PATOUX_ Kevin TOUZOT_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ Chantal CHAPPUIS_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bénédicte GEORGE donne procuration à Valérie MADALA
 Nadine CHAPPUIS donne procuration à Annie HYVERT
 François VECKRINGER donne procuration à Fabrice GILSON
 François DRICOURT donne procuration à Chantal CHAPPUIS
 Vincent LECAQUE donne procuration à Henri DE MONCEAU

Absents :

DELIBERATION N°2025_132 : Actualisation de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de distribution publique de gaz naturel (Annexe 7)

Rapporteur : Madame le Maire

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

En outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la ville donne lieu également au paiement d'une RODP conformément à l'article R2333-105-1 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2023-797 du 18 août 2023.

Au titre des redevances pour l'année 2025 un titre de paiement pour le montant total de 1194€ sera émis à GRDF selon les indications reçues en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibérer,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

Autorise le règlement de ces redevances pour l'année 2025.

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Gérard BARON



Le Maire,

Brigitte GONDOUNIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

6 novembre 2025

2
Collonges
sous-Salève

N°D_2025_132